

Le Directeur

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'ENSAIT en date du 28 juin 2011 relative à la création du comité technique d'établissement

Vu l'arrêté portant création d'un comité technique de proximité à l'ENSAIT en date du 05 juillet 2011

Vu l'arrêté d'organisation des opérations électorales en date du 05 juillet 2011

décide

Article 1^{er} : Un bureau de vote est institué auprès du Directeur de l'ENSAIT.

Article 2 : Le bureau de vote est composé ainsi qu'il suit :

- La Présidente : Virginie CHUPIN, Directrice des Ressources Humaines, représentant le Directeur
- Un secrétaire : Marie Odile BASIER, Assistante de Direction
- Le délégué de la liste en présence (UNSA) : Frédéric BAUDRIN

Article 3 : Le bureau de vote sera implanté en Salle des Professeurs – Aile Sud – 1^{er} étage. Il sera ouvert **le 20 octobre 2011** de 8 h 30 à 16h30, de manière ininterrompue.

Article 4 : Le bureau de vote statue sur toute difficulté touchant aux opérations électorales.

Article 5 : A l'issue du scrutin, le 20 octobre 2011, le bureau de vote procède au recensement des votes par correspondance et procède au dépouillement selon les modalités prévues à l'article 28 du décret susvisé.

Article 6 : A l'issue du dépouillement, le bureau de vote central établit le procès-verbal, proclame les résultats du scrutin conformément aux dispositions des articles 25 et 29 du décret susvisé.

Article 7 : Le Directeur Général des Services de l'ENSAIT est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Roubaix, le 19 septembre 2011
Le Directeur de l'ENSAIT

Xavier FLAMBARD